

Evry, le 7 septembre 2021

**Campagne  
de BOURSES DE COLLEGE  
2021 - 2022  
(2 septembre - 21 octobre 2021)  
Note aux familles**

Madame, Monsieur,

- 1 - Les bourses nationales sont des **aides financières à la scolarité**. Les bourses de collège sont attribuées pour une année scolaire, sous conditions de ressources.
- 2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse de collège, et **si et seulement si** après simulation vous remplissez les conditions requises vous devez **retirer un dossier de « demande de bourse »** auprès du service comptabilité de l'établissement où est scolarisé votre enfant.
- 3 - **INFORMATIONS à consulter :**
  - ▶ **Pour estimer votre droit à la bourse :**
    - Simulateur : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>
    - Tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
  - ▶ **Pour vous aider à remplir le dossier :**
    - Notice d'information
    - Tableau des pièces à joindre : à lire et à respecter obligatoirement.
- 4 – **Merci de déposer, au service comptabilité, le DOSSIER complet** (photocopies lisibles) :
  - imprimé de demande de bourse complété
  - avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020
  - imprimé de procuration rempli, signé par la famille et l'établissement
  - autres justificatifs, selon votre situation : voir le tableau des Pièces à Joindre.
- 5 - 

**Afin de traiter dans les délais impartis votre dossier, la date limite de dépôt au service comptabilité de notre établissement est fixée au 15 octobre 2021**  
La date officielle de CLÔTURE de la campagne de bourse est fixée nationalement au 21 octobre 2021
- 6 - Un **accusé de réception** vous sera remis comme preuve du dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver, car ce document pourra vous être demandé par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.
- 7 - Les dossiers **hors délais** feront l'objet d'un courrier de rejet.